



BOURSES VACANCES

Les PEP proposent des Centres de Vacances ouverts à tous (de 6 à 18 ans).

Conditions d'attribution

- ✓ Être scolarisé dans un établissement scolaire.
- ✓ Constituer un dossier justifiant la nécessité de l'aide (joindre impérativement une photocopie des justificatifs).
- ✓ Faire la demande au moins 1 mois avant la date de départ.

Le dossier

Le dossier de demande de bourse vacances est téléchargeable sur le site internet. Il n'est utilisable que pour des séjours en centre de vacances (avec hébergement) et d'une durée supérieure à six jours.

Attribution des bourses vacances

**Les aides sont plafonnées à 100 € par enfant.
Le montant de l'aide sera versé directement au Centre de vacances sur présentation de la facture et d'une attestation de présence de l'enfant.
En aucun cas la famille ne pourra bénéficier de la gratuité totale.**

NB : Les attributions de bourses ne sont possibles que grâce aux produits des campagnes d'adhésion et de souscription qui alimentent notre caisse de Solidarité. Les aides ne sont donc accordées que dans la limite disponible.